



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Présence de fourmis électriques sur le territoire national

Question écrite n° 3681

Texte de la question

Mme Agnès Carel appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la présence de fourmis électriques sur le territoire national. Cette espèce, originaire d'Amérique du Sud, a récemment été repérée dans le sud de la France. Très invasive, cette fourmi, dont la pique est douloureuse comme une ortie, est également dangereuse pour la biodiversité. Elle chasse d'abord les autres insectes et leur départ appauvrit la flore. Les oiseaux et reptiles n'ont alors plus de nourriture et s'en vont. Selon des spécialistes, la zone envahie correspondrait à 5 000 m² mais il faut savoir que l'on peut trouver 20 000 fourmis électriques par mètre carré. Cette espèce peut être facilement transportée par des plantes et déchets verts. Il est donc très probable que d'autres zones du territoire national aient été envahies. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour détecter et lutter contre cette espèce invasive.

Texte de la réponse

La petite fourmi de feu (*Wasmannia auropunctata*) vient d'être classée espèce exotique envahissante préoccupante pour l'Union européenne, depuis juillet 2022 (Règlement d'exécution (UE) 2022/1203 de la Commission du 12 juillet 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 pour mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union), conformément aux risques induits par cette espèce sur la biodiversité. Cette espèce, originaire d'Amérique du Sud, est présente en France dans certains départements et collectivités d'outre-mer (Antilles, Polynésie, Nouvelle-Calédonie) où elle occasionne des impacts sur les espèces présentes (destruction de spécimens animaux) et les conditions de vie des populations (installation de colonies dans les habitations), et vient effectivement d'être récemment détectée à Toulon. Il est probable que son importation soit liée à des végétaux d'ornement, contaminés ; une dispersion secondaire peut être possible par le transport accidentel de spécimens via des végétaux, de la terre ou des aliments. La colonie de Toulon daterait a priori d'un an ; l'espèce n'a pour l'instant pas été repérée en dehors de la résidence concernée, mais il reste possible que d'autres colonies existent et n'aient pas encore été détectées. L'espèce étant tropicale, le climat de la métropole constitue un obstacle à sa dispersion et son installation ; de fait les fourmis vont plutôt privilégier les lieux habités, source de chaleur. Si son impact sur l'environnement et l'agriculture (en zone tropicale) est avéré, celui sur la santé humaine reste modéré, quelques rares cas de complications ayant été observés suite à des piqûres. La problématique de la présence de la petite fourmi de feu en métropole a été prise très au sérieux par la métropole toulonnaise, les services de l'État et les organismes de recherche : ainsi, il a été décidé lors d'une réunion récente associant le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (services centraux, régionaux et départementaux), la métropole Toulon-Provence-Méditerranée, l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie, le Muséum national d'Histoire naturelle, et l'Office français de la biodiversité, de mettre en place les actions suivantes : - poursuite des prospections afin de définir la zone exacte de présence de l'espèce ; - mise au point d'un protocole de lutte en s'inspirant des actions entreprises en Polynésie, via l'utilisation d'appâts toxiques ; - sensibilisation des résidents afin qu'ils évitent de disperser involontairement l'espèce. Le Muséum national d'Histoire naturelle a mis en ligne une page internet pour signaler d'éventuelles nouvelles zones envahies : <https://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/14262/aidez-nous-a->

detecter-la-fourmi-electrique-wasmannia-auropunctata-en-france. Le centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes centralise les informations disponibles sur la gestion de l'espèce et peut être utilement repris pour communiquer : <http://especies-exotiques-envahissantes.fr/espece/wasmannia-auropunctata/>

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Carel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3681

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 5981

Réponse publiée au JO le : [27 décembre 2022](#), page 6677